

Achats groupés et mutualisés de matériels et équipements

Plusieurs acquisitions de matériels et équipements, soit groupés soit mutualisés, sont envisagés tels qu'un désherbeur mécanisé, des défibrillateurs et des barrières anti véhicules béliers mobiles.

M. Gilles TALLUAU, référent en la matière, est chargé de ce dossier.

La séance est levée à dix-neuf heures trente minutes.

Conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie, le 22/04/2022

Le Comité Syndical est convoqué à la Mairie d'Allonnes le
MARDI VINGT-CINQ OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX à 18 heures 30

ORDRE DU JOUR

- Changement de délégué suppléant Commune de Neuillé
- Présentation activités de la Mission Locale
- Adhésion au Syndicat e-collectivite
- Publicité des actes
- EVS Nord Saumurois
- Police intercommunale
- Achats groupés
- Stratégie de tourisme vert
- Gare ferroviaire de Varennes-sur-Loire
- Dotation de biodiversité
- Tarifs de la restauration scolaire
- Affaires diverses

Le 11 octobre 2022
 Le Président,
 Jérôme HARRAULT

L'an deux mille vingt-deux, le mardi vingt-cinq octobre à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à la Mairie d'Allonnes, sous la présidence de Monsieur Jérôme HARRAULT, Président, en réunion ordinaire.

Étaient présents :

- *Délégués titulaires :* HARRAULT Jérôme, BERTHELOT Philippe – *Commune d'Allonnes*, BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice – *Commune de Brain sur Allonnes*, PONCET Armelle, VIRIEUX Marie-Claire – *Commune de La Breille-Les-Pins*, BERTIN Guy – *Commune de Neuillé*, TALLUAU Gilles – *Commune de Varennes-sur-Loire*, MIGLIERINA Jean-François, DUBOIS Martine – *Commune de Villebernier*, BERTRAND Béatrice, NAUDIN Thierry – *Commune de Vivy*.
- *Délégué suppléant avec voix délibérative :* Néant.
- *Délégués suppléants sans voix délibérative :* NEAU Maryvonne – *Commune d'Allonnes*, BOUCHER Annick – *Commune de Brain-sur-Allonnes*, DE LA CHAPELLE Philippe – *Commune de Vivy*.

Étaient absents et excusés :

- *Délégués titulaires :* DELAUNAY Willy – *Commune de Neuillé*, JOUSSELIN Christine – *Commune de Varennes-sur-Loire*.
- *Déléguée suppléante :* BELLANGER Sylvie – *Commune de Varennes-sur-Loire*.



M. le Président rappelle au Comité Syndical que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité. Depuis le 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités et leurs groupements, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel est assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants et les groupements constitués communes de moins de 3 500 habitants de bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point, la publicité des actes se fait exclusivement par voie électronique.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes du SIVM du Pays Allonnais afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes, M. le Président propose au Comité Syndical de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel :

- ✓ Publicité par affichage sur le panneau prévu à cet effet à l'entrée du parking de la mairie.
- ✓ Par ailleurs, il précise qu'une publication desdits actes sera également réalisée sur le site Internet de la commune.

M. le Président entendu en sa présentation,

Le Comité Syndical,

Vu l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1^{er} juillet 2022,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents,

- décide d'adopter la proposition du Président à compter de cette date.

Espace de Vie Sociale Nord Saumurois

Mme Béatrice BERTRAND, Maire de Vivy, rappelle que les statuts de l'Espace de Vie Sociale Nord Saumurois (EVS) ont été remaniés et que cela modifie profondément la représentativité des communes au sein de l'association. Ainsi, les communes n'ont dorénavant qu'une seule voix délibérative. De plus, l'élu désigné représentant de la collectivité au sein de l'association doit s'acquitter du montant de la cotisation de 5 €. Elle s'étonne de cette nouvelle gouvernance au regard des subventions versées par certaines communes au titre, notamment, de la mission Enfance Jeunesse. M. BOUCHER, Maire de Brain sur Allonnes partage cette position.

M. Philippe BERTHELOT, Adjoint d'Allonnes et par ailleurs membre de l'EVS, explique les raisons qui ont amené à ces modifications statutaires. D'une part, le Commissaire aux Comptes de l'association a relevé des problèmes dans les conditions des votes dus à la sur-représentation des élus des communes. Par ailleurs, le cœur de mission de l'EVS étant l'animation sociale des territoires, il était important de pouvoir faire entrer d'avantage d'habitants au Conseil d'Administration afin d'assurer le portage des projets d'animation sociale locale. Enfin, le fonctionnement de l'association, considérée comme un centre social en devenir, allait à l'encontre du cadre de financement de la CAF, ce qui risquait, à terme, d'impacter le financement de la structure.

Concernant le paiement de la cotisation, M. Philippe BERTHELOT rappelle que, dans le cadre juridique des associations, il n'est pas légal d'avoir une voix délibérative sans paiement de la cotisation fixée par les statuts. En revanche, comme il est souhaité, les communes pourront désigner deux représentants ; un titulaire et un suppléant.

Les communes d'Allonnes, Varennes-sur-Loire et Villebernier sont moins sensibles à cette représentativité car elles ne confient pas la gestion et l'animation de leurs services enfance/jeunesse à la l'EVS Nord Saumurois comme c'est le cas pour Brain-sur-Allonnes, Neuillé et Vivy. Elles adhèrent seulement à l'EVS pour sa mission de base qui est l'animation de la vie sociale du territoire. Il en va de même pour la commune de La Breille-les-Pins qui en plus bénéficie du service d'accompagnement scolaire.

Police intercommunale

Mme Béatrice BERTRAND souhaite qu'il y ait une réflexion pour la mise en place d'une police intercommunale. M. le Président indique qu'une première estimation a été réalisée. Au vu du nombre de communes et de la superficie du territoire, cette police intercommunale nécessiterait deux voire trois policiers, des véhicules et des moyens financiers pour le fonctionnement courant. Par exemple, une police comptant deux agents aurait un coût annuel estimé de 100 000 €.

M. le Président rappelle aussi que les services de gendarmerie peuvent être appelés pour toute intervention et notamment pour les problèmes de stationnement. M. Gilles TALLUAU, Maire de Varennes-sur-Loire, indique que des brigades volantes constituées de gendarmes réservistes sont déployées depuis peu sur le territoire. Les communes n'ont pas à pallier au désengagement de l'Etat sur le volet sécurité.



- Brain sur Allonnes : augmentation de 2% (pour augmentation tarifaire de 8%)
- Allonnes : augmentation de 3%

Mme Béatrice BERTRAND fait un point sur l'avancée du projet de restauration collective porté par la Communauté d'Agglomération et qui, s'il aboutit, ne devrait pas voir le jour avant 2025. La cuisine centrale envisagée pour un minimum de 2 500 à 3 000 repas pourrait être installée au MIN de VIVY.

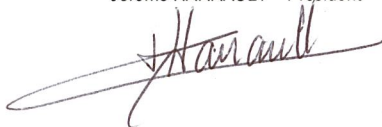
Affaires diverses

M. Jean-Luc RAIMBAULT, qui assure le secrétariat du SIVM, partira à la retraite au 31 décembre 2022. M. le Président demande aux membres s'ils souhaitent prendre le relais. N'ayant pas de candidat, il est proposé que le secrétariat soit repris par Mme Cécile TOURON future remplaçante de M. Jean-Luc RAIMBAULT. La proposition est acceptée par l'ensemble des membres.

La séance est levée à 21 heures 45 minutes.

Conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie, le 09/11/2022

Le Président de séance,
Jérôme HARRAULT – Président



La secrétaire de séance,
PONCET Armelle

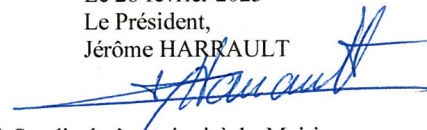


Le Comité Syndical est convoqué à la Mairie le
MARDI SEPT MARS DEUX MILLE VINGT-TROIS A 18 HEURES 30

ORDRE DU JOUR

- Point Ecoute Parents – Bilan du dispositif par Mme De Kervénoaël
- EVS du Nord saumurois – Présentation de l'évolution et du financement de l'association par Mme Goizet
- SVP (assistance juridique) – Proposition commerciale
- Véhicule RPE – Flocage et matériel
- RPE – Temps de travail de l'animatrice
- Marché des producteurs de Pays
- Maison France Services – Participation des communes
- Budget 2023 – Débat d'Orientation Budgétaire
- Affaires diverses

Le 28 février 2023
Le Président,
Jérôme HARRAULT



L'an deux mille vingt-trois, le mardi sept mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à la Mairie d'Allonnes, sous la présidence de Monsieur Jérôme HARRAULT, Président, en réunion ordinaire.

Etaient présents :

- *Délégués titulaires :* HARRAULT Jérôme, BERTHELOT Philippe (Allonnes), BOUCHER Yves (Brain-sur-Allonnes), BERTIN Guy, DELAUNAY Willy (Neuillé), TALLUAU Gilles, JOUSSELIN Christine (Varennes-sur-Loire), MIGLIERINA Jean-François (jusqu'à 20h30), DUBOIS Martine (Villebernier), BERTRAND Béatrice, NAUDIN Thierry (Vivy).
- *Délégués suppléants avec voix délibérative :* Néant
- *Délégués suppléants sans voix délibérative :* NEAU Maryvonne (Allonnes), BOUCHER Annick (Brain-sur-Allonnes), DUPUIS Benoît (Neuillé).

Étaient absents et excusés : LEVEQUE Béatrice (Brain-sur-Allonnes), PONCET Armelle, VIRIEUX Marie-Claire (La Breille-les-Pins), FREMONT Yvonne (La Breille-les-Pins), BELLANGER Sylvie (Varennes-sur-Loire), GACH Alain (Villebernier), DE LA CHAPELLE Philippe (Vivy).

Secrétaire de séance : DUBOIS Martine.

Assistait également à la réunion : TOURON Cécile – Secrétaire du SIVM

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observation.

Point Ecoute Parents – Bilan du dispositif par Mme De Kervénoaël

DCS 2023-03-01 reçue en Sous-préfecture de Saumur le 15/03/2023
Acte 7.4.3 Finances locales – Interventions économiques / Aide à la création ou au maintien de service en milieu rural

M. Jérôme HARRAULT invite Mmes Agnès DE KERVENOAEL (Directrice) et Tatiana LEBLANC (Psychologue) à présenter le Point Ecoute Parents et le bilan d'activité et financier de l'année 2022.

